

Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté - Modification des statuts

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Le Comité Syndical de la Maison de Franche-Comté a décidé le 24 mars 2005 de fermer ses locaux, Boulevard de la Madeleine à Paris.

Pour autant, il souhaite conserver une représentation de la Franche-Comté à Paris sous une autre forme, qui est à l'étude actuellement.

La fermeture de la Maison de Franche-Comté n'impliquant pas la disparition du Syndicat Mixte, les décisions prises par ce dernier antérieurement sont donc toujours d'actualité, notamment celle concernant la modification de ses statuts.

C'est ainsi que dans le but d'améliorer la représentativité des collectivités adhérentes au Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté (Région, Doubs, Jura, Haute- Saône, Ville de Besançon), le Comité Syndical, réuni en juin dernier, a décidé d'élargir la composition de son bureau.

Il en résulte une modification de l'article 10 des statuts du syndicat qui porte le nombre de ses membres à 7 dont 1 Président, ses 4 vice-présidents, 1 secrétaire et 1 membre alors que préalablement il était composé de 5 membres dont un président, 3 vice-présidents et 1 membre.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette modification des statuts du Syndicat.

Mme SCHIRRER n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 7 juin 2005.